



## Licenciement - Corona virus et préavis

-----  
Par Nbita

Bonjour,

J'ai reçu la notification de mon licenciement en date du 17 mars (courrier daté du 16/03)

Mon employeur me dispense du préavis à effectuer qui est de 3 mois.

Ma question: a t'il le droit de m'imposer le préavis pendant la période de confinement?

Par ailleurs je suis en arrêt maladie pour garder mes enfants depuis vendredi 13/03.

Que dis la loi par rapport au licenciement pendant cette période, j'avais 18 ans d'ancienneté et suis choqué par ce courrier.

Merci pour votre aide.et bon courage a tous pendant cette période particulière.

Cordialement